EXERCICE 2025

Service Eau Potable Assainissement



RAPPORT ANNUEL DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Aubenas
4 Place de l'hôtel de ville
BP 50128
07202 Aubenas cedex
www.aubenas.fr
eau-assainissement@mairie-aubenas.fr
tél. : 04 75 89 89 60

INTRODUCTION

PARTIE A : La note liminaire

1 - Nature du service assuré par les collectivités..... 4

1.1 - La production de l'eau potable
1.2 - La distribution de l'eau potable
1.3 - La collecte des eaux usées
1.4 - Le traitement des eaux usées

2 - Les composantes du prix de l'eau..... 5

2.1 - Le service de l'eau potable
2.2 - Collecte et traitement des eaux usées
2.3 - Redevance Agence de l'Eau
2.4 - Le prix de l'eau et son évolution

PARTIE B : Le Service public de l'eau

1- Les indicateurs techniques 9-10

1.1 - La production
a) Les ressources
b) La production d'eau potable
c) La protection des ressources
d) La surveillance du niveau des ressources

1.2 – Les réseaux de transport (adduction)

1.3 – Les ouvrages de stockage (réservoirs)

1.4 - Les réseaux de distribution
a) Les réseaux de distribution
1.4.1. Répartition du linéaire par type de matériau
1.4.2. Répartition du réseau par diamètre (avec Espissard)
1.4.3. Répartition du linéaire par date de pose (hors Espissard)
1.4.4. Organes sur le réseau, inventaire général
b) Les points de livraison
1.4.5. Répartition du linéaire hors branchement et par unité de distribution
c) La consommation

1.5 - La qualité de l'eau
a) Le type de traitement
b) La surveillance de la qualité distribuée

2- Les indicateurs financiers..... 19

2.1 - Le prix de l'eau
a) La tarification
b) La modalité de tarification
c) Les modalités de révision

2.2 - Les autres indicateurs financiers

a) Les autres recettes
b) L'autofinancement et la capacité d'emprunt
c) Les travaux réalisés en 2025

3 - Les indicateurs de performance 21

3.1 - Indicateurs descriptifs du service
3.2 - Indicateurs de performance du service
a) Qualité de service à l'usager
b) Gestion financière et patrimoniale
c) Performance environnementale

CONCLUSION SERVICE DE L'EAU POTABLE

PARTIE C : Le Service public de l'assainissement

1 - Les indicateurs techniques 24

1.1 – Les deux bassins versants principaux

1.2 - La station d'épuration

La station Intercommunale du Bourdary

1.3 - Les zones d'assainissement
a) Les zones d'assainissement non collectif
b) Les zones d'assainissement collectif

1.4 - Caractéristiques du réseau
a) Historique et nature du réseau
b) Inventaire des ouvrages annexes
c) Le réseau intercommunal

2 - Les indicateurs financiers..... 28

2.1 - Le prix de l'assainissement : la tarification

2.2 - Les autres indicateurs financiers
a) Les autres recettes
b) Les travaux réalisés en 2025

3 - Le Service Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) 29

4 - Les indicateurs de performance..... 29 - 30

4.1 - Le service public de l'assainissement collectif
4.1.1- Indicateurs descriptifs du service
4.1.2- Indicateurs de performance du service
a) Qualité de service à l'usager
b) Gestion financière et patrimoniale
c) Performance environnementale

CONCLUSION SERVICE ASSAINISSEMENT..... 31
Annexes : EAU – ASSAINISSEMENT – STEP..... 33-50

INTRODUCTION

PARTIE A : La note liminaire

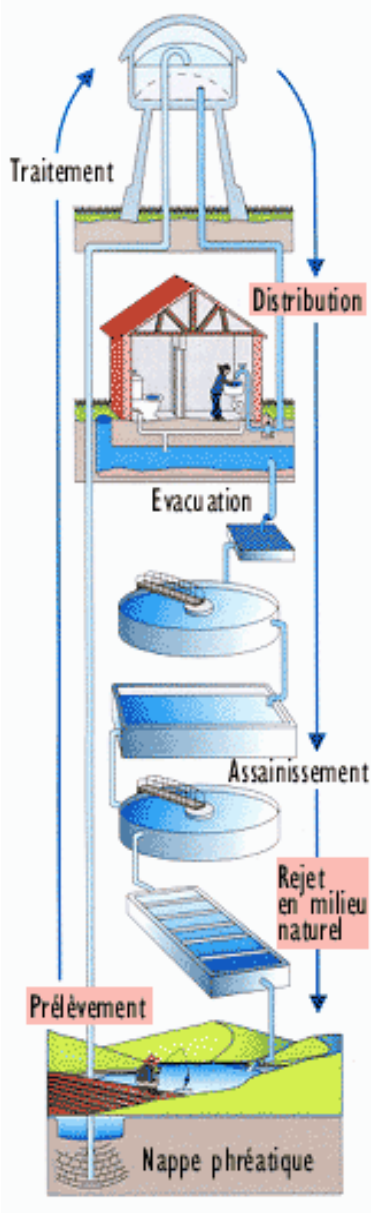
Exercice 2025

1 - Nature du service assuré par les collectivités

1.1 - La production d'eau potable

Les ressources en eau potable de la commune d'Aubenas sont réparties sur 4 sites :

- la source Cheyron située Quartier Saint-Pierre la production d'eau est réalisée sur ce même site ;
- la source de l'Espissard, ressource historique de la commune, captée sur la commune d'Aizac ;
- la source Perbost, située quartier de Lazuel chemin de Grazza ;
- l'interconnexion réversible Aubenas/SEBA, située traverse de Boisvignal.



1.2 - La distribution d'eau potable

Le patrimoine du service des eaux comprend :

- 97,6 km de canalisations de diamètres 40 à 350 mm, dont 7 km en adduction (hors Espissard) ;
- environ 4 450 branchements x 4 ml en moyenne (diamètres 15 à 40 mm) soit 17,8 kms ;
- 7 900 compteurs (fin 2025) de 15 à 80 mm de diamètre ;
- 5 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 5 400 m^3.

1.3 - La collecte des eaux usées

Le patrimoine du service de l'assainissement comprend :

- 107 km de canalisations (hors branchements) : dont 16 km de type « unitaire » en centre-ville principalement et 91 km de réseaux « séparatifs » c'est-à-dire avec des réseaux EU[1] distincts des réseaux EP[2] en périphérie,
- Environ 2 400 branchements (5 ml en moyenne) soit 12 kms de canalisations de 100 à 160 mm de diamètre,
- 7 postes de relèvement des eaux usées,
- 5 déversoirs d'orage principaux,
- 1 Bassin de Stockage et Restitution de 1 200 m3 (ancienne STEP Tartary)

[1] EU : eau usée
[2] *EP : eau pluviale*

1.4 - Le traitement des eaux usées

La station d'épuration de Tartary a été remplacée par un Bassin de Stockage et Restitution (BSR). Désormais seule la station d'épuration intercommunale du Bourdary assure le traitement des eaux usées de la ville d'Aubenas (47 100 EH, avec une filière de réception et traitement des matières de vidange et produits de curage ainsi qu'une unité de méthanisation avec injection de Biométhane dans le réseau GRDF).

2 - Les composantes du prix de l'eau *(délibération du 1/02/2025)*

2.1 - Le service de l'eau potable

Pour la distribution d'eau potable, le tarif est binôme c'est-à-dire qu'il est composé d'une part fixe et d'une part proportionnelle (qui dépend de la consommation de chacun).

La part fixe : appliquée à compter du 01/02/2025.

Elle est indépendante du volume consommé, comme les charges fixes du service qui s'exercent, hors consommations. Il n'y a pas eu d'augmentation de prix en 2024

Redevance annuelle de l'entretien du branchement				
Diamètre du compteur	**Montant hors TVA**	**Taux TVA**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
15	29.71	5,50%	1.63	31.34
20	33.19	5,50%	1.83	35.02
25	38.56	5,50%	2.12	40.68
30	56.08	5,50%	3.08	59.16
40	63.22	5,50%	3.48	66.70
50	68.18	5,50%	3.75	71.93
60	77.17	5.50 %	4.24	81.41
65	80.74	5,50%	4.44	85.18
80	111.15	5,50%	6.11	117.26
Redevance annuelle de la location du compteur				
15	11.30	5,50%	062	11.92
20	15.06	5,50%	0.83	15.89
25	18.85	5,50%	1.04	19.89
30	22.60	5,50%	1.24	23.84
40	28.94	5,50%	1.59	30.53
50	100.19	5,50%	5.51	105.70
60	114.95	5.50%	6.32	121.27
65	123.07	5,50%	6.77	129.84
80	153.22	5,50%	8.43	161.65

La part proportionnelle :

Eau potable prix/m3 sans assainissement – Délibération 009 - 2025			
Montant hors TVA	**Taux TVA**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
1.111	5,50	0,0611	1.1721
Tarif industriel > 3 000 m3			
0.918	5.5	0.0505	0.9685

Les recettes du service de l'eau servent à couvrir :

- les investissements, l'entretien et le fonctionnement des équipements pour la protection, la production, la distribution et le stockage de l'eau potable,
- les frais de personnel,
- les redevances de l'agence de bassin, et les taxes (TVA).

2.2 - Collecte et traitement des eaux usées

La part fixe (délibération du 17 décembre 2024 pour application au 01/01/2025) : ce montant facturé est calculé indépendamment du volume consommé.
Il finance les charges fixes du service qui sont présentes même s'il n'y a pas de consommation.

DIAMETRE DU COMPTEUR EAU	REDEVANCES HT ENTRETIEN DU BRANCHEMENT EAU	REDEVANCES HT ENTRETIEN DU BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT
15 MM	**29.71**	**32.41**
20 MM	**33.19**	**36.05**
25 MM	**38.56**	**41.70**
30 MM	**56.08**	**60.30**
40 MM	**63.22**	**67.76**
50 MM	**68.18**	**71.46**
60 MM	**77.17**	**80.74**
65 MM	**80.74**	**84.36**
80 MM	**111.15**	**116.18**

La part proportionnelle :

Assainissement prix/m3 - Délibération du 19/01/2023			
Montant hors TVA	**Taux TVA**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
1,969	10,00%	0,1969	2.166

Les recettes du service assainissement sont destinées à couvrir les frais :

- D'entretien et d'investissements des collecteurs publics d'eau usée, des ouvrages techniques (postes de relèvement, déversoirs d'orage et Bassin de stockage et restitution de Tartary),
- Des participations versées au Syndicat du Bourdary,
- De personnel.

2.3 – Redevances perçues pour l'Agence de l'Eau

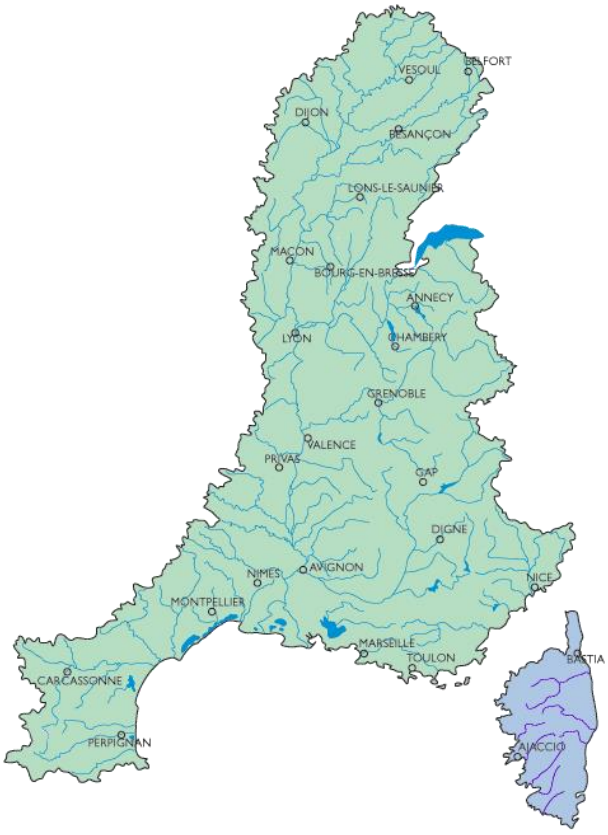
Suite à la réforme des redevances, les redevances « lutte contre la pollution », et modernisation des réseaux de collecte » disparaissent et sont remplacées par « redevance sur la consommation eau potable », « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des systèmes d'assainissement ». La redevance prélèvement eau potable est conservée.

Agence de l'eau – Redevance sur consommation eau potable			
Montant hors TVA	**Taux TVA**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
0,43	5,50 %	0,0237	0,4537
Agence de l'eau – Performance des réseaux d'eau potable			
Montant hors TVA	**Taux TVA**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
0,01	5.5 %	0,0006	0,0106
Agence de l'eau - Redevance prélèvement eau potable			
Montant hors TVA	**Taux TVA**	**Montant TVA**	**Montant TTC**
0,0466	5,50 %	0,0026	0,0492
Agence de l'eau – Performance des systèmes d'assainissement			
0.01	10 %	0.01	0.011

Certains tarifs des composantes précédentes (approvisionnement et traitement des eaux usées) sont déterminés par les collectivités locales. Les autres composants sont fixés par des établissements publics d'état, en l'occurrence les agences de l'eau.

La France possède six agences intervenant sur sept bassins hydrographiques. Notre collectivité se situe dans le périmètre de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Gestionnaire des bassins hydrographiques du Rhône et de celui de la Corse, cet établissement public est chargé du financement de la politique de l'eau sous la tutelle du Ministère de l'écologie. L'agence R.M.C est dotée d'une autonomie financière et dispose de recettes provenant des redevances perçues sur les usages de l'eau selon le principe "pollueur – payeur" ou "préleveur – payeur".

Les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



Son domaine d'intervention couvre les gestions qualitatives et quantitatives des eaux de surface et souterraines par le biais de la fiscalité environnementale (redevances), les aides financières (subventions ou prêts) et l'animation de la gouvernance de l'eau (production et diffusion des connaissances dans le domaine de l'eau).

Elle est dirigée par un conseil d'administration comprenant des représentants des collectivités locales, des différentes catégories d'usagers, de l'état et du personnel de l'agence. Le président du conseil d'administration et le directeur de l'agence sont nommés par le gouvernement.

Notre collectivité est soumise aux trois redevances : Lutte contre la pollution, redevance modernisation des réseaux de collecte, et redevance prélèvement eau potable solidarité communes rurales.

2.4 - Le prix de l'eau et son évolution

Pour prendre en compte l'incidence du terme fixe et pour se référer à une consommation annuelle, la facture sera calculée pour une consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. En l'occurrence, elle est actuellement de 120 m^3.

	Facture 120 m3 en € TTC	2024	2025	Evolution %
Eau potable	Location compteur 15 mm	11.92	11.92	0 %
	Redevance branchement 15 mm	30.43	31.34	2.99 %
	Consommation Eau	134.33	140.65	4.70 %
Assainissement	Consommation Assainissement	256.08	259.92	1.50 %

	Redevance branchement assainissement 125 mm	34.62	35.65	3 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (Organisme public)	Redevance prélèvement eau	10,128	5.904	- 41.70 %
	Redevance sur la conso eau potable	-	54.44	-
	Lutte contre la pollution	36.00	-	-
	Redevance performance des réseaux d'eau potable	-	1.272	-
	Modernisation des réseaux de collecte	21.12	-	-
	Redevance performance des systèmes d'assainissement	0	1.320	-
Total facturé		**534.62**	**542.40**	**1.015 %**
Prix du m3 TTC		**4.45**	**4.52**	**1.015 %**

A noter que l'évolution de ces tarifs est directement liée à l'augmentation du coût de l'énergie (électricité) et des matières premières (cuivre…). Pour mémoire ces tarifs n'ont pas été revus en 2024.

PARTIE B : Le Service public de l'eau

1- Les indicateurs techniques

1.1 - La production

Pour sa production, la Commune d'Aubenas dispose de trois ressources et d'une interconnexion réversible entre son réseau et celui du S.E.B.A. (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche), **sécurisant** ainsi nos approvisionnements.

a) Les ressources

La ressource ESPISSARD est située sur les communes d'Aizac et d'Antraigues. C'est une résurgence sous basaltique captée en 1863 grâce aux efforts de la municipalité dirigée par Monsieur Jean Mathon.
Elle est acheminée par gravité vers le réservoir Croix d'Ollier Bas Service par un adducteur d'une longueur de 13 kilomètres.
Aujourd'hui certains paramètres qualitatifs de cette ressource ne sont plus conformes aux nouvelles normes. Elle fait l'objet d'études particulières permettant de poursuivre sa valorisation. Elle est donc mise en sommeil, mais constitue une ressource d'ultime secours.



Source ESPISSARD

Son potentiel de production moyen est de 1 800 m³ /jour en hiver et 1 200m³ /jour en été à l'étiage soit (15 à 20 litres par seconde).
L'arrêt provisoire de la source Espissard est aujourd'hui entièrement compensé par les 2 autres ressources « Cheyron » et « Perbost », voire la ressource « Cheyron » seule.

La ressource CHEYRON est située quartier de Saint-Pierre. Elle s'intègre dans un système hydrogéologique complexe. Son fonctionnement était basé sur des connaissances historiques. Les évolutions technologiques récentes ont permis de mieux identifier ses origines. Après une soixantaine d'années d'utilisation, par la ville, elle reste notre ressource majeure en termes de quantité et de qualité. Son débit est d'environ 90 litres / seconde. La production journalière est de 3 500 m³ environ en hiver et peut dépasser 6 000 m^3 en été. Globalement cette ressource n'est utilisée qu'à 60% de son potentiel évalué à 2.3 millions m^3/an. Elle permet de faire face aux aléas éventuels (arrêts de production sur autres ressources).
Compte tenu de la topographie de la ville et de la position des réservoirs, un système de pompage de puissance significative est nécessaire pour assurer les transferts d'eau provenant de cette ressource.

La ressource PERBOST est située au quartier Lazuel. Mise en service en mars 2002, des problèmes hydrogéologiques sont apparus rapidement (baisse du niveau d'eau) ce qui a entraîné une baisse des volumes prélevés puis un arrêt de la production. Un forage supplémentaire a été réalisé, avec une mise en service au deuxième semestre 2010 qui donne satisfaction. La production moyenne est de 200 m3 à l'étiage et 600 m^3/j environ aux hautes eaux.
Cette ressource présente de très bonnes qualités chimiques et bactériologiques ainsi qu'une situation avantageuse par sa proximité géographique du centre urbain.

Interconnexion S.E.B.A. /Aubenas
Afin de sécuriser les ressources de la basse Ardèche, la commune d'Aubenas avait souscrit un débit de 10 l/s au S.E.B.A. lors de l'opération Pont de Veyrières. Les travaux de raccordement prévus fin 1998, n'ayant pas été réalisés, la collectivité en accord avec le S.E.B.A, a modifié sa souscription pour l'abaisser à 1 litre/seconde. Cette interconnexion est en service depuis juillet 2012.

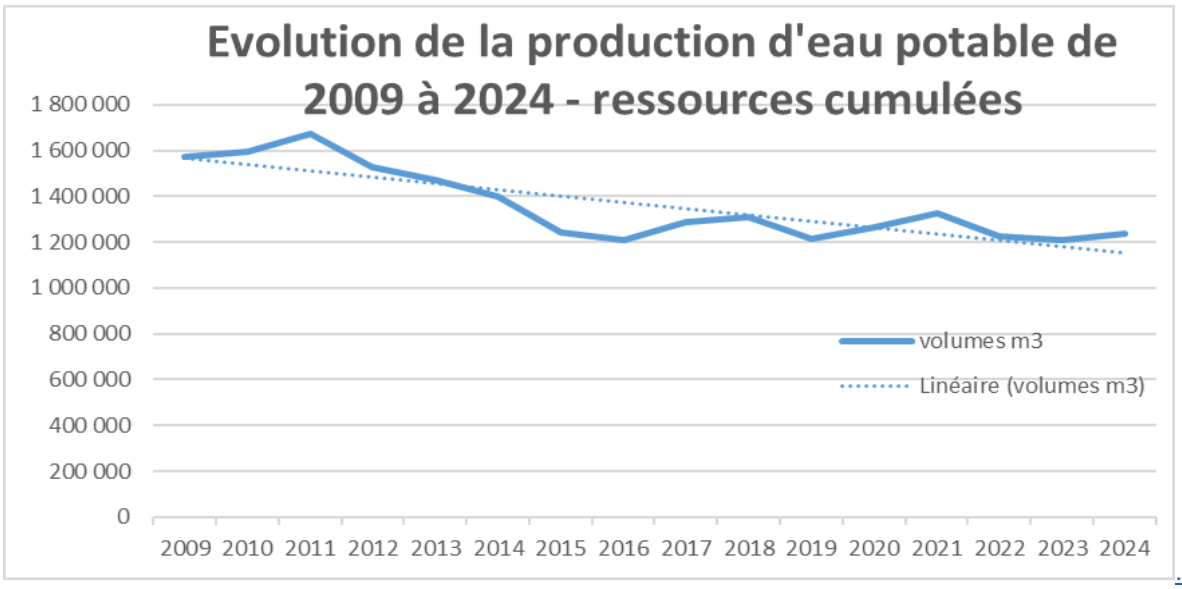
b) *La production d'eau potable* - volumes 2025 en m^3 par mois

Mois	CHEYRON	ESPISSARD	PERBOST	Importation SEBA	TOTAL (M^3)
Janvier	116 717	0	1 728	0	118 445
Février	108 059	0	1 491	0	109 550
Mars	107 400	0	1 687	0	109 087
Avril	101 091	0	1 634	0	102 725
Mai	91 540	0	1 517	0	93 057
Juin	119 942	0	3 319	0	123 261
Juillet	112 836	0	4 600	0	117 436
Août	131 013	0	4 701	0	135 714
Septembre	87 139	0	4 114	0	99 443
Octobre	98 128	0	4 668	0	103 396
Novembre	99 414	0	4 625	0	104 039
Décembre	72 898	0	3 441	0	76 339
TOTAL (M^3)	**1 246 777**	**0**	**45 715**	**0**	**1 292 492**

Pour cet exercice les besoins ont été couverts à hauteur de :
- **96.50 %** par la ressource "Cheyron"
- **4.5 %** par la ressource "Perbost "
- la ressource "Importation SEBA", n'a pas été utilisée.

Graphiques évolution de la production d'eau :

	Volumes m^3		Volumes m^3		Volumes m^3		Volumes m^3
2010	1 594 576	**2014**	1 397 133	**2018**	1 310 296	**2022**	1 227 225
2011	1 671 126	**2015**	1 244 274	**2019**	1 217 308	**2023**	1 209 028
2012	1 525 882	**2016**	1 207 126	**2020**	1 264 980	**2024**	1 236 424
2013	1 473 811	**2017**	1 287 621	**2021**	1 324 374	**2025**	1 292 492



../../../04_PROJETS EN COURS/CCSPL/2025/EAU-ASSAINISSEMENT/Export_Statistique Tronçon unitaire diamètres type.xlsx

Globalement, on peut constater des niveaux élevés sur les années 2010 à 2014. Puis une baisse quasi continue, fruit des campagnes de recherches de fuites et d'économie d'eau.
Le service depuis 2015 maintien une production de 1 200 000 à 1 300 000 M3, avec un très bon rendement de réseau

c) La protection des ressources

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art.13) fait obligation aux collectivités de protéger les captages utilisés pour la production d'eau potable. De même, l'article L.20 du Code de la Santé Publique impose cette mise en place en 2 phases :

La procédure administrative se déroule en 4 étapes :
- définition de la protection territoriale (consultation de l'hydrogéologue),
- enquête parcellaire, enquête d'utilité publique,
- avis du Conseil Départemental d'Hygiène (C.D.H.) et arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P),
- notification de la D.U.P. et publication aux Hypothèques.

La mise en place sur le terrain consiste :
- à acquérir le périmètre de protection immédiat, et à le clôturer,
- à réaliser les travaux de protection cités dans la D.U.P,
- à faire appliquer les différentes prescriptions.

La ressource de l'Espissard :
Le rapport hydrogéologique a été réalisé. Le bassin versant ainsi que les temps de transfert des eaux de surface sont clairement identifiés.
La déclaration d'utilité publique est faite. L'arrêté préfectoral a été émis le 29 juin 2007. Les travaux de mise en conformité et la notification aux administrés et la publication au service des hypothèques sont en cours.

La ressource Cheyron :
Le rapport hydrogéologique a été réalisé et transmis, l'origine de la ressource est identifiée. L'arrêté préfectoral a été émis le 29 juin 2007, il pourrait être modifié en intégrant les résultats du dernier traçage (par oxygène 18). La ressource bénéficie de la mise en place des périmètres de protection (arrêté préfectoral).

La ressource Perbost :

La ressource Perbost bénéficie de la mise en place des périmètres de protection depuis le 5 Novembre 1998 (arrêté préfectoral).
Les travaux de protection ont été réalisés au deuxième semestre 2001.

d) La surveillance des niveaux des ressources

Le niveau de la ressource "Cheyron" est mesuré par une sonde de niveau immergée dans le puits de pompage, reliée à la supervision. Son niveau est plutôt stable ces 15 dernières années sauf lors des périodes d'étiages sévères affectant la rivière Ardèche. Durant ces périodes une gestion adaptée des remplissages de réservoirs est activée afin d'éviter de creuser le niveau du puit.

Le niveau d'eau du forage Perbost est mesuré par sonde raccordée au système de supervision. Le niveau d'eau dans le forage N°3 est en baisse constante du fait d'une pluviométrie insuffisante induisant une trop faible recharge de l'aquifère. La pompe immergée est stoppée en cas de manque d'eau.

Les ressources font l'objet d'une attention particulière.
Leur gestion est basée sur le long terme, elles bénéficient d'études régulières spécifiques (hydrologie, géotechnique…) riches en enseignement. Cela permet leur modernisation par des investissements adaptés à la durée de vie des divers composants de la chaîne de captage et production.
Notre démarche s'inscrit en droite ligne dans l'objectif européen reprécisé dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (L.E.M.A), visant l'atteinte d'un bon état écologique des masses d'eau sur le territoire en cohérence avec la démarche « agenda 21 » de la ville d'Aubenas.
Ceci suppose l'intégration des contraintes relatives au captage et à la protection des eaux destinées à la consommation humaine dans la rédaction des documents généraux d'urbanisme.
La valeur à neuf du patrimoine « captage et production » est estimé à 2 millions d'euro hors taxe.

1.2 - Les réseaux de transport (adduction)

Diamètre	Longueur totale en kilomètre : 21,235
Adducteur Espissard	8 500 ml en 200 mm et 4 500 ml en 250 mm
Ø 350 Adducteur COBS	4 200 ml
Ø 250 Adducteur la plaine	1 975 ml en 250 mm et 310 ml en 200 mm
Adducteur Perbost	550 ml en PET 160 mm ext.

L'adducteur « Croix d'Ollier bas service » est interconnecté :
- au réseau du syndicat Olivier de Serres via le SEBA pour satisfaire des besoins ponctuels
- au feeder S.E.B.A. pour sécuriser l'alimentation d'eau potable en basse Ardèche

Le réseau comporte 4 ouvrages sensibles permettant le transport de l'eau entre les sites de production et les réservoirs.
- l'adducteur « la plaine » est une canalisation en fonte grise de 200 mm (1948). Suite à des problèmes d'oxydation et de faiblesse mécanique, **nous avons débuté une importante opération de renouvellement ciblé par une canalisation en fonte ductile 250 mm** avec une **protection spécifique contre la corrosion**. **A ce jour environ 450 ml sur 2 200 ml restent à remplacer.**
- l'adducteur « croix d'Ollier » est une canalisation en fonte grise et ductile de 350 mm installée dès 1962 sur 4 200 m entre le site de production Cheyron et le réservoir Croix d'Ollier bas service. Suite à des problèmes de corrosion, **nous avions mis en place une enveloppe de protection sur la zone sensible et installé un organe de protection mécanique. Une étude pour renouveler la zone sensible est en cours.**
- l'adducteur « Espissard » est une canalisation en fonte grise de 200 mm et ductile 250 m, installée dès1863 entre le captage « Aizac » et le réservoir Croix d'Ollier bas service sur 13 km.

La valeur à neuf du patrimoine « transport » est estimé à 5.685 millions d'euro hors taxe.

1.3 - Les ouvrages de stockage (réservoirs)

Le service dispose de 5 réservoirs.
Ils permettent d'assurer une régularisation de l'approvisionnement en apportant une sécurité (réserve incendie) en cas d'incident sur les conduites ou station de pompage.
Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Nom et numéro	Volume en m 3
Lazuel n°1	2 x 200 m 3
Croix d'Ollier Haut Service n°2	2 x 750 m 3
Croix d'Ollier Bas Service n°3	2 200 m 3
Airette n°4	300 m 3
La Plaine n°5	2 x 500 m 3
TOTAL	5 400 m 3

La capacité totale de stockage est de 5 400 m3, elle permet une autonomie d'environ 48 heures.
La capacité totale des réservoirs est adaptée aux consommations. Toutefois dans le détail, l'évolution démographique modifie leurs sollicitations. Ainsi le réservoir la plaine est le plus sollicité son autonomie est nettement inférieure à heures. **Le schéma directeur AEP en cours devrait définir les nouvelles adaptations aux contraintes de consommations.**

Les réservoirs d'eau potable sont des ouvrages devant remplir les fonctions de résistance mécanique et d'étanchéité de façon pérenne sans altérer la qualité de l'eau.
A l'instar des ouvrages de production, ils font l'objet d'une surveillance poussée.
Après un demi-siècle de service pour les plus récents, ils ont soigneusement été diagnostiqués (qualité des bétons, armatures et structure) aux moyens d'études spécifiques aux ouvrages d'art.

Le résultat permet la mise en place d'actions ciblées visant à prolonger leur durée de vie d'un demi-siècle supplémentaire.

Ce programme majeur concerne tous les réservoirs. Les travaux ont été répartis sur 10 années (2013-2023) et sont plus ou moins importants en fonction du relevé de désordres constatés. La rénovation du réservoir historique Croix d'Ollier bas service, a été réceptionnée en juillet 2013.

Les stations de production Cheyron, la salle de pompage Croix d'Ollier bas service, ainsi que le réservoir de la Croix d'Ollier haut service ont été rénovés au 2ème semestre 2016.
Les réservoirs de Lazuel et la Plaine ont été rénovés au deuxième semestre 2017.
Tous ces ouvrages ont bénéficié de réparations structurelles, travaux d'étanchéité, second œuvre, réfection de canalisations, des organes d'exploitation et des éléments touchant à la sécurité (accès, gardes corps, électricité...).

La valeur à neuf des 5 ouvrages est estimée à 3.94 millions d'euro hors taxe.

1.4 - Le réseau de distribution :

a - les réseaux de distribution

Le réseau d'eau potable à la particularité de ne pas être visitable car les protections mécaniques et anti gel demandent une couverture sur génératrice comprise entre 0.8 et 1,5 mètre.
De fait la gestion du patrimoine, maillon final de la chaîne de distribution, repose sur un recueil important de données patiemment enrichies au cours des années d'exploitation.
Les tuyaux sont classés par familles de produits issues des évolutions techniques.
En fonction des contraintes environnementales, du type de sol, des charges roulantes, de la fréquence de sinistres, nous adaptons les périodes de renouvellement afin d'optimiser la durée de service de l'ouvrage comprise généralement entre 60 et 80 ans.

1.4.1. Répartition du linéaire par type de matériau

Matériau	Linéaire	Pourcentage
Fonte ductile	65 746 ml	67.61 %
Fonte grise	23 707 ml	24.38 %
PVC / PET	7 776 ml	8 %
Total	97 249 ml	

Le matériau dominant est la fonte ductile.

1.4.2. Répartition du réseau adduction/distribution par diamètre (avec Espissard)

Diamètre en mm	Longueur totale en mètre : 110 544
< ou = Ø 100	39 090
Ø 101 à 200	51 827
Ø 201 à 300	14 372
> Ø 300	5 255

1.4.3. Répartition du linéaire par date de pose (hors Espissard)

Période de pose	Linéaire	Pourcentage
Avant 1960	7 486 ml	7.68 %
de 1960 à 1969	25 902 ml	26.56 %
de 1970 à 1979	24 544 ml	25.17 %
de 1980 à 1989	8 999 ml	9.23 %
de 1990 à 1999	8 004 ml	8.21 %
> 2 000	22 390 ml	22.96 %
Total	**97 524 ml**	

L'âge moyen du réseau est d'environ **36/37 ans. Environ 13 km de réseau renouvelé** sur les 15 dernières années. Les 2/3 du réseau sont en fonte ductile. **Le taux de renouvellement moyen est de 0.5 %.**

1.4.4. Organes sur le réseau, inventaire général

Le tableau suivant présente l'inventaire des organes recensés sur le réseau. La répartition est faite sur l'ensemble du réseau communal. Le nombre d'organes correspond à la base de données du SIG du réseau AEP de la commune d'Aubenas.

Type	Nombre
Vannes de sectionnement dn 40 et plus	660
Compteur de production	3
Compteur d'interconnexion	2
Compteur de distribution (secteurs)	7

Compteur d'exportation	4
Vidange	328
Ventouse	123
Bouche incendie (lien physique avec réseau AEP mais sous budget général)	96
Poteau incendie (lien physique avec réseau AEP mais sous budget général)	159
Régulateur de pression	8

Total	1 390

Le réseau de la ville d'Aubenas dessert la totalité de la collectivité.
La ville d'Aubenas pratique une solidarité territoriale concrète en matière d'eau avec les communes voisines.

Notre capacité de production, supérieure à nos besoins, nous permet d'exporter de l'eau potable vers les communes :

- Saint Didier (alimentation en totalité),
- Ucel, quartier Dugradus – S.E.B.A[3], (alimentation partielle),
- St Etienne de Fontbellon, quartier les Grosses – S.I.A.E[4] (4), (alimentation partielle),
- le syndicat Ailhon-Mercuer et Lentillères, via Ailhon - Mercuer (alimentation partielle).

b - les points de livraison

La livraison d'eau potable se fait au moyen de compteurs avec certificat métrologique.
Le renouvellement du parc compteurs respecte l'arrêté du 6 mars 2007 relatif aux compteurs de facturation « eau froide » (renouvellement/contrôle tous les15 ans). L'âge moyen du parc est de 7 ans.
Le nombre de compteurs en service fin 2025 s'élève à **7 900 unités**. Dès 2011, nous avons opté pour **la mise en place de compteurs communicants pour effectuer la relève par radio**.
Le parc est conforme à la règlementation (< 15 ans d'âge). Fin 2025, environ 7 400 compteurs étaient équipés de modules radio, soit 94 % du parc. La totalité du parc devrait bénéficier de cette technologie vers 2026/2027.
Cela nous permettra d'améliorer le service à terme. Les compteurs situés à l'intérieur des propriétés, sont générateurs d'inconvénients majeurs pour le service :

- difficultés d'accès pour le releveur (perte de temps, défaut de relève, situation conflictuelle),
- fuites d'eau éventuelles sur le domaine privé (avant compteur) se traduisant en pertes financières pour le service.

Les compteurs communicants sont en sommeil hors sollicitation. En phase d'interrogation, la durée d'émission est < 10 secondes, et sa puissance est 30 fois moins importante que celle d'un téléphone portable. Ces appareils respectent la règlementation relative à la sécurité des utilisateurs et des interférences. Ils indiquent certains dysfonctionnements, (exemple fuite), qui sont transmis ensuite au titulaire du contrat si nécessaire.
L'intégration de la loi SRU au règlement de service, nous permet d'individualiser quelques logements, (140 intégrations ces 3 dernières années). 700 logements environ ne disposent pas de compteurs municipaux.
Le service a finalisé le programme 2012 -2015 d'élimination des branchements en plomb en 2015.
La valeur à neuf des canalisations et des points de livraisons est estimée à 20 millions d'euro hors taxes.

1.4.5. Répartition du linéaire hors branchement par unité de distribution (tuyaux > 40 mm)

Secteur	Lazuel		COHS		COBS		Airette		La Plaine		TOTAL	
	Linéaire	%		%		%		%		%		%
Linéaire	11 087	12.37	14 093	15.73	21 550	24.05	4 050	4.52	38 808	43.32	89 588	100

[3] S.E.B.A : Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche.
[4] S.I.A.E : Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau.

réseau	**ml**		**ml**		**ml**		**ml**		**ml**			

c) la consommation

Le nombre d'habitants est de 13 130 personnes (population INSEE).
Nombre d'abonnés domestiques : 7 508
Industriels : 10
Établissements Scolaires : 9

Les volumes commercialisés

Type de consommateurs	Vol. 2024 (m3)	Vol. 2025 (m3)	Variation m3 2024/25 (%)
Abonnés domestiques (hors Warsmann)	683 254	**676 203**	- 7 051 (- 1.03 %)
Industriels (avec borne monétique) + hydro régie	173 795	**173 537**	- 258 (- 0.15 %)
Saint Didier s/s Aubenas export	70 036	**75 080**	+ 5 044 (+ 7.2 %)
Ucel quartier Dugradus S.E.B.A.- export	7 541	**9 776**	+ 2 235 (+ 29.54 %)
Saint Etienne de fontbellon – SIAE - export	468	**363**	- 105 (- 22.4 %)
Syndicat Intercommunal Ailhon-Mercuer - export	54 409	**56 484**	+ 2 075 (+ 3.81 %)
Export O. D. S.	2 556	**0**	Livraison exceptionnelle
TOTAL Export	**135 006**	**141 703**	+ 6 697 (+ 4.96 %)
(SEBA importation)	**0**	**0**	Livraison exceptionnelle en 2023
TOTAL ventes	**992 055**	**991 443**	- 612 (- 0.06 %)

Les consommations domestiques baissent de 1 %, les industrielles sont stables. Les exportations progressent de 5 %. Nous importons parfois de l'eau du SEBA lors de l'entretien du réservoir COBS, et exportons vers le SEBA contractuellement sur un quartier d'Ucel (Dugradus).
Le total des exportations (135 006 m3) représente 12 à 15 % des ventes totales. Prenant en compte la notion de territoire, elles permettent d'amortir plus rapidement le coût des installations dans une gestion élargie et une optimisation des installations publiques locales d'eau potable.

Les volumes d'eau consommés non facturés

Eau de service (1)	Hors comptage (2)	Total (1) + (2)	*Réduction de titres Warsmann eau*
Estim. 28 130 m^3	Estim. 4 420 m^3	**Estim. 32 550 m^3**	*(15 536 m3)*

(1) nettoyage de réservoirs, travaux sur réservoirs et réseaux, vidanges, mise en hors gel
(2) Service incendie, nettoyage des rues, vidanges, bâtiments communaux et fontaines hors comptage, débordements de réservoirs.

Volume total consommé (m³)

Vol. domestiques	Vol. non domestiques (indus + exports)	Non facturé avec réduction de titres (Wars.)	TOTAL
676 203 m^3	315 240 m^3	32 550 m3 + 15 536 m3	**1 039 529 m^3**

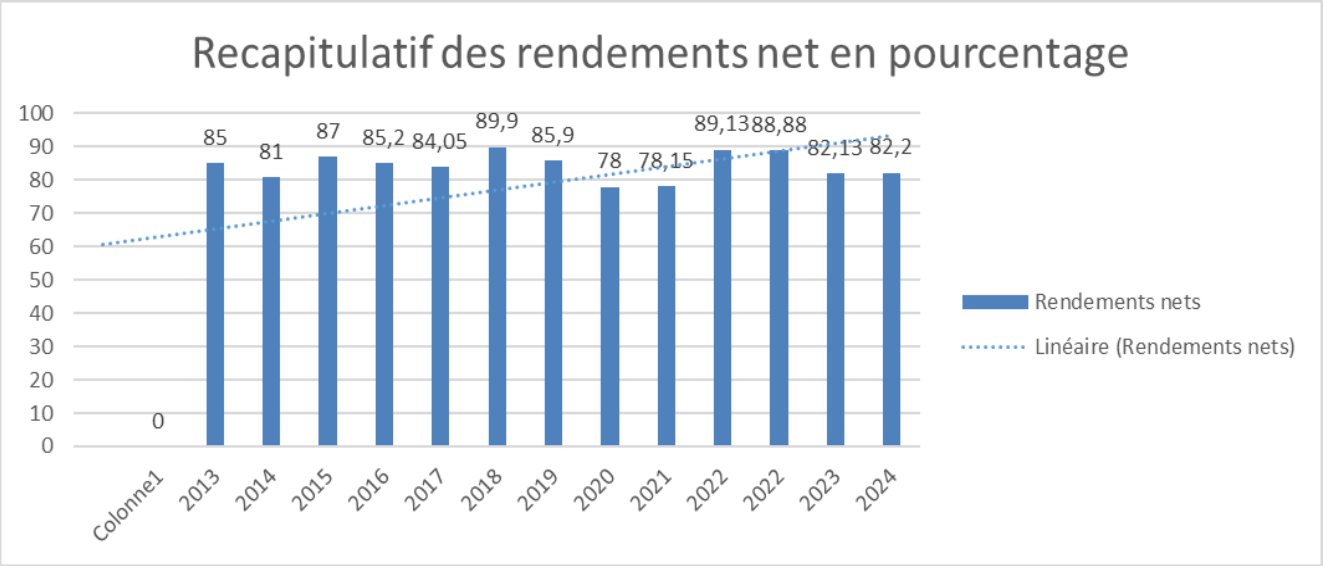
- **La consommation moyenne journalière domestique 2025 est de 141 L / j / personne***
 * 676 203m3 / (13 130 habitants x 365 jours avec réduction de titres)
 Rappel 2008 : 167 L / j / pers.
 Rappel 2020 : 158 L/ j / pers.

- **Moyenne nationale ≈ 148 litres/jour/personne (source CIEAU)**

Rendements nets des quatorze dernières années :

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Rendements nets	81	87	84.5	84.05	89.9	85.9

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendements nets	78	78.15	89.31	82.13	82.20	80.43



Le rendement technique reflète à la fois l'état du réseau et l'efficacité de son exploitation.

Depuis 2013 nous pouvons constater une amélioration des rendements correspondant à l'engagement des procédures de recherche des fuites avec :

- les compteurs de production et de secteurs,
- l'utilisation de matériels spécifiques (corrélateurs, microphones…),
- l'application d'une méthodologie appropriée.

La chute des rendements en 2020 et 2021 (année avec confinement) s'explique par l'insuffisance exceptionnelle de campagne de recherches de fuites.

L'acquisition de matériel de pré localisation et la programmation d'actions chroniques planifiées pérennisent notre progression.
Les campagnes sont réalisées sur la totalité du réseau.
Dans le cadre de l'agenda 21, et de son schéma directeur en cours, la Ville développera les moyens permettant une réduction significative des fuites d'eau.

Il est donc dans l'intérêt général de poursuivre les efforts pour réduire les pertes afin de diminuer les coûts de production et d'énergie sur le pompage, d'autant plus que l'énergie et les taxes de prélèvements sont en hausse constante.

1.5 - La qualité de l'eau

a) Le type de traitement

Sur la ressource Cheyron : la désinfection est réalisée par un générateur (acquisition en 2020) produisant sur site de l'eau de javel à partir de sel alimentaire et d'eau. Ce procédé évite le stockage de produit sensible (chlore gazeux). Ce nouveau système a remplacé le traitement au dioxyde de chlore. Il est moins corrosif pour un coût de fonctionnement avantageux. En cas de panne, des pompes d'injection peuvent prendre le relai sur les réservoirs.

b) La surveillance de la qualité distribuée

L'eau potable distribuée doit faire l'objet d'une surveillance permanente. D'où la présence d'analyseur de chlore en continu sur les sites de production. Le décret N° 91.257 du 7 mars 1991 précise :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses bactériologiques et physico-chimiques.
- le type d'analyse à réaliser et leur périodicité par ressource, production et unité de distribution.

Le bilan 2025 émis par l'agence régionale de santé commente une eau de très bonne qualité bactériologique (taux de conformité bactériologique à 96 % sur 49 mesures), contenant très peu de nitrate, sans pesticides et PFAS
Son agressivité potentielle liée à son hydro géologie (aquifère en roche mère acide), ne présente pas de danger sauf en cas de temps contact prolongé dans des canalisations en plomb et /ou acier. Le taux de conformité pour les paramètres physico – chimique est de 73 %.
(Cf. en annexe 3 le bilan qualité 2025)

2- Les indicateurs financiers

2.1 - Le prix de l'eau

Le Service de l'eau potable de la Commune d'Aubenas est assujetti à la T.V.A. à 5,5 %.

a) La tarification **(cf. page 5 - § 2)**

Il s'agit d'une tarification binôme avec :

- un terme fixe (redevance branchement et location compteur),
- un terme proportionnel (volume).

La redevance branchement sert à financer l'entretien et le renouvellement des canalisations propres à l'alimentation des immeubles sous domaine public.
La redevance location compteur sert à financer l'entretien et le renouvellement des dispositifs de comptage.

b) Modalité de facturation

La partie proportionnelle est fonction du volume consommé.
Le tarif pour 2023 a été fixé par délibération du 1 février 2025 :
Tarif général : **1.111 € le m^3 H.T.**
Tarif industriel : **+ de 3 000 m^3 = 0.918 € le m^3 H.T.**
Des conventions fixent le tarif de vente de l'eau pour certains bénéficiaires :

- les collectivités et leurs groupements : la commune de Saint Didier sous Aubenas, le S.E.B.A, le Syndicat St. Etienne/ St. Sernin et le Syndicat Ailhon/ Mercuer,

- les industriels.

c) Les modalités de révision

Le tarif est révisable par délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aubenas, qui précise les nouveaux tarifs et la période concernée. Fin 2024, conformément à la loi de finance 2025, nous avons mis en place les nouvelles redevances de l'agence de l'eau RMC. Ces nouvelles redevances intègrent des indices de performance influant in fine sur la facture de l'usager. Cette évolution débute dès 2025.

2.2 – Les autres indicateurs financiers

a) Autres recettes

Ce sont essentiellement :

- La vente d'eau en gros aux communes de Saint Didier sous Aubenas, au S.E.B.A., S.I.A.E (St. Etienne/ St. Sernin), S.I.A.M (Ailhon/ Mercuer),
- L'activité de travaux et prestations pour le compte des usagers et des communes voisines (aide technique).

b) L'autofinancement et la capacité d'emprunt

Voir documents en annexe

c) Les travaux réalisés en 2025 sur le patrimoine du service

Opération	Description	Lieu	Montant en € HT
Travaux	Renouvellement fonte grise d 200 < 1970 - 85 ml par fte d 150	Champ du lavoir	34 000
	Renouvellement fte grise d 125 < 1970 sur 125 ml + 8 brts	Chemin de la Pailhouse	49 000
	Rénovation réservoir Airette	Parking Airette	120 000
	Création de branchements : 17 unités	commune	42 000
	Remplacement de compteurs (575 u)	réseau distribution	35 000
	Intégrations contrats SRU (50 u)	Commun	-
Total HT			**280 000**

Le linéaire de renouvellement des canalisations en 2025 s'élève **à 210 ml**
Le renouvellement des branchements : 13 unités

La régie a aussi réalisé :

- environ 700 interventions sur points de livraison
- plus de 1 000 mouvements de contrats
- 31 incidents de réseau (1 sur réseau primaire, 4 sur réseau secondaire, 23 sur branchements et 3 sur organes hydrants DECI inclus)
- l'intégration de 50 logements dans le cadre de la loi S.R.U.
- le nettoyage règlementaire et l'inspection des 4 réservoirs
- environ 350 détections d'ouvrages pour instruction des DICT
- 86 prestations de travaux (pour tiers et collectivités locales voisines)

- 40 journées d'entretien/remplacement d'organes techniques et hydrants
- le suivi journalier des dispositifs de traitement de l'eau

3 – Les indicateurs de performance (selon arrêté du 2/05/2007 *)

3-1 Indicateurs descriptifs du service

Indicateurs	Rappel 2024	Résultats du service 2025
Estimation du nombre d'habitants desservis (source INSEE/Urba)	**13 242**	**13 130**
Prix TTC du service au m^3 (facture type de 120 ^{m3}, avec charges fixes, lutte contre pollution et redevance prélèvement)	**1.85 €**	**2.0461 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés défini par le service	**1 jour**	**1 jour**
Indice linéaire de consommation	**28.52 m3/km/j**	**30.02 m3/km/j**

3-2 Indicateurs de performance du service

a) Qualité de service à l'usager

Indicateurs	Résultats * à atteindre	Rappel 2024	Résultats du service 2025
Taux de réclamations	1 /1000	**1/1000**	**0.63/1000**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité de microbiologie	100 %	**100 %**	**95.9 %**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimique	100 %	**64 %**	**72.70 %**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1 /1000	**<1/1000**	**0.63 /1000**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés – 24 h 00 à 48 h 00	100 %	**100 %**	**100 %**

* La ressource principale (Cheyron) est une eau légèrement acide sans incidence sur la santé. La ressource Perbost dont l'eau est plutôt incrustante tend à équilibrer l'eau par miction des 2 ressources.

b) Gestion financière et patrimoniale

Indicateurs	Résultat * à atteindre	Rappel 2024	Résultats du service 2025
Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	2 %	**0.51 %**	**0.40 %**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (encours de la dette – (recettes d'exploitation réelle – dépenses d'exploitation réelle)	- de 5 ans	**3.94 ans**	**5.4 ans**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3 %	**5.18 %**	**4.01 %**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (nouvelles consignes nationales pour exercice 2013)	/120	**115/120**	**115/120**
Montant des abandons de créance ou de versement à fond de solidarité (à caractère social et autres)	0.5 € HT/m^3	**0.029 €/m^3**	**Non communiquée €/m^3**

c) Performance environnementale

Indicateurs	Résultat à atteindre ou limite	Rappel 2024	Résultats du service 2025
Rendement du réseau de distribution – résultat à atteindre	75 % à 85 %	**82.2 %**	**84.8 %**
Indice linéaire des volumes non comptés - valeur limite	12 m^3 / jour / km	**6.2 m3/jour/Km**	**6.4 m3/jour/Km**
Indice linéaire de pertes en réseaux (indice prenant en compte l'estimation des volumes non comptés) - valeur limite	6 m^3 / jour / km	**6.84 m3/jour/Km**	**6.3 m3/jour/Km**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - résultat à atteindre	100 %	**100 %**	**100 %**

Indicateurs complémentaires	Rappel 2024	Résultats du service 2025
Taux de casse branchements (valeur moyenne de réf. réseau urbain : 0.7 %)	0.30 %	0.58 %
Taux de casse réseau primaire, secondaire et adducteur en nombre/km	0.01/Km	0.05/Km

Conclusion

L'exercice 2025 présente un très bon niveau de qualité d'eau distribuée avec 95.9 % de conformité bactériologique et absence de pesticides.
Le taux de conformités physico chimiques progresse (72.7 %) reflète les paramètres physico chimiques de la ressource principale (Cheyron) dont l'équilibre calco carbonique n'est pas atteint, mais sans incidence sur la santé.

La production de la ressource Perbost (eau plus incrustante) qui représente 9.5 % des volumes produits, n'est pas assez importante pour atteindre cet équilibre. Les usagers toutefois, apprécient les eaux légèrement acides dont le pouvoir nettoyant est supérieur.
Les mesures de produits phyto sanitaires étant réalisées dans le programme règlementaire (2 fois l'an), nous avions sollicité le laboratoire pour engager un suivi mensuel de certaines substances sur une période de 12 mois dès 05/2018. A ce jour, toutes ces mesures se sont révélées conformes à la règlementation. A noter que la recherche de 21 PFAS est désormais intégrée dans les analyses.

Les consommations domestiques se stabilisent (- 1 %), les consommations industrielles sont stables, le contexte tendant à la maîtrise des consommations d'eau. Les exportations progressent (+ 5 %).

Les ventes se stabilisent.

Les indicateurs de performance « qualité de service à l'usager » sont tous satisfaisants, tant sur les suspensions de service non programmées que sur le délai d'ouverture de contrats, dans un contexte de mobilité des usagers en hausse. La législation autorise l'individualisation des contrats. Les requêtes relatives à l'écrêtement des factures en cas de sinistre (loi Warsmann) restent élevées.

Les indicateurs de performance « gestion financière et patrimoniale » indiquent un taux de renouvellement de réseau inférieur à la moyenne dans la moyenne nationale (source BIPE), ceci s'explique par une gestion basée sur le nombre d'incidents annuels. Ainsi nous renouvelons les canalisations réellement défectueuses tout en respectant les critères « qualité de l'eau » et « continuité de service ». L'âge moyen du réseau est de 37/38 ans. La durée d'extinction de la dette augmente légèrement.

L'indice de connaissance patrimoniale est stable. Le plan pluriannuel de renouvellement de réseaux, sur la base du schéma directeur EAU POTABLE est activé.

Pour les indices de performance environnementale, le rendement net progresse à un bon niveau, comme l'indice linéaire de pertes en ligne. Le rendement du réseau représente un fort enjeu avec des sanctions financières à la clé, si la valeur limite n'est pas atteinte.

L'opération de sécurisation de l'adducteur Cheyron a été notifié. Les travaux devraient débuter mi-2026. Avec 2 ou 3 tranches son renouvellement se ferait sur 1,5 à 2 kms par une canalisation intégrant les caractéristiques physico-chimique du sol.

Si l'on se réfère aux années 90, la Commune a diminué ses prélèvements d'eau dans le milieu naturel, d'environ un million de m^3/an. Sans cette politique économe et préventive, la collectivité devrait aujourd'hui solliciter d'autres ressources.

L'étude de vulnérabilité de la ressource disponible fin janvier 2018, a permis d'évaluer la situation actuelle, d'opter pour des solutions d'amélioration de sa protection et de faire progresser son indice de protection. Les études hydrogéologiques devraient être poursuivies pour situer la zone d'alimentation de la ressource et son temps de transfert. Le service dispose depuis le dernier trimestre 2017 d'un schéma directeur d'eau potable. Ce document majeur permet d'améliorer notre gestion patrimoniale et de modéliser nos projets de développement économique.

Cet exercice voit la poursuite de 3 missions stratégiques.

- Progression de la gestion patrimoniale, par l'outil de gestion (S.I.G Géo Ardèche),
- programme de travaux de rénovation des ouvrages génie civil « eau potable » et des réseaux de distribution/adduction,
- développement du parc compteurs communicants pour 500 unités / an environ, à partir de 2011 pendant 15 ans avec un nouvel outil de gestion/facturation permettant la mise en place d'un portail informatique « usagers » et la mensualisation des factures.

Ces efforts importants sont déjà visibles sur les ouvrages suivants : station de production « Cheyron », réservoirs de la plaine, Croix d'Ollier bas et haut service et Lazuel.
Le secteur la plaine dépendant du réservoir éponyme (1 000 m3) nécessite une augmentation de volume de stockage.
Une étude est en cours pour créer un réservoir supplémentaire, modifier le réseau de distribution par des secteurs sous pression contrôlée permettant des économies d'énergie.
Un nouvel appareil de désinfection (production d'eau de javel par électrolyse, avec pompes d'injection spécifique à chaque groupe électro pompe de production) a permis d'améliorer l'efficacité de la désinfection et diminuer les risques de manutention.
Pour les ouvrages souterrains, cette gestion pertinente, nous permet d'identifier et intervenir précisément sur les ouvrages à risques, puis de prolonger le service de ceux en bon état, dans un programme pluriannuel.

Les compteurs communicants donnent satisfaction. Le service s'adapte à la gestion des modules radio. Ils permettent un retour d'informations utiles notamment sur les dysfonctionnements (fuites). Leur installation se poursuit, le taux d'équipement « radio » dépasse désormais les 94 %.

Dans un contexte **économique et environnemental toujours très difficile**, protection des ressources, réchauffement climatique..., et face au cadre règlementaire en constante évolution (lois Warsmann, Hamon, nouvelles redevances agence de l'eau avec application dès 2025 S.R.U.), nous assurons le renouvellement et l'entretien normal des infrastructures et leur développement.

Les enjeux de continuité du service, d'investissements raisonnés et d'économies d'énergie restent majeures.

Par cet étroit contrôle de gestion nous maintenons une tarification générale au plus proche des standards sociaux, et travaillons à la mise en place de nos services telle la mensualisation et l'information des usagers en cas de surconsommation.
Nous sommes aussi vigilants sur l'acquisition de produits (canalisations, consommables, ...) et services favorables au soutien de l'emploi local ou national. Notre objectif final est de proposer un bon rapport qualité / prix du service au plus grand nombre, dans le respect des normes du métier, tout en satisfaisant les projets de développement urbain et nos usagers.

PARTIE C : Le Service public de l'assainissement

1 - Indicateurs techniques sur le service assainissement collectif

1.1 – Les deux bassins versants principaux

Sur la Commune d'Aubenas, les eaux résiduaires sont collectées sur deux bassins versants différents puis traitées par la station d'épuration (STEP) intercommunale du Bourdary :

- Bassin versant de Pont d'Aubenas : l'ancienne station d'épuration de « Tartary » est désormais remplacée par un Bassin de Stockage et Restitution (BSR) permettant de refouler les effluents en direction de la STEP du Bourdary
- Bassin versant du Bourdary : les effluents sont acheminés jusqu'à la STEP Intercommunale du syndicat mixte du Bourdary qui est située sur la Commune de Saint Etienne de Fontbellon.

1.2 - La station d'épuration du Bourdary et le Bassin de Tartary :

La station Intercommunale du syndicat mixte de Bourdary

Elle traite les effluents de Aubenas, Saint Etienne de Fontbellon, Saint Sernin, Saint Didier sous Aubenas et Mercuer.

Type : boues activées à aération prolongée
Digesteur mésophile.
Bassin d'orage de 1 700m^3
Désinfection des eaux rejetées par ultraviolet durant la période estivale
Capacité nominale : 47 100 Equivalents Habitants
Date de mise en service : 24/03/2021
Débit nominal temps sec : 4 900 m^3/j
Débit nominal temps de pluie : 14 200 m^3/j

En 2025, le volume moyen traité a été de 4676 m^3/jour et la charge de pollution moyenne reçue de 19 253 Equivalents Habitants (DBO5).
Rejet : dans la rivière Ardèche.

Cette station d'épuration a été conçue pour traiter la pollution carbonée (rendement moyen de 99.27 % en DBO5 pour 2025) et la pollution azotée (97.32% de rendement en DCO pour 2025).

La qualité des rejets est tout à fait correcte et conforme à la réglementation malgré leur diversité.

Le milieu récepteur étant l'Ardèche, la qualité du traitement permet d'assurer de juin à septembre une qualité « eaux de baignade » des eaux rejetées. Cette qualité de rejet est atteinte notamment grâce à un traitement de finition composé de rampes ultraviolet.

La construction de cette nouvelle station d'épuration a permis de disposer d'une usine plus performante et adaptée aux évolutions de charge et de normes de rejet. Grâce à un système de méthanisation, les tonnages de boues produits sont diminués de plus de 40%. Du biométhane est produit et valorisé par injection dans le réseau public de gaz naturel, contribuant ainsi à l'amélioration du bilan environnemental de l'usine et à la transformation de déchets en ressources (économie circulaire).

*Le BSR de Tartary (**B**assin **S**tockage **R**estitution)*

Le BSR de Tartary répond à 2 fonctions : Stockage et Pompage.
Situé en aval d'une partie du réseau unitaire du centre-ville, le BSR permet d'éviter en temps de pluie que les réseaux soient saturés et débordent dans le milieu naturel.
Les eaux excédentaires sont dirigées vers le BSR, y sont stockées jusqu'à la fin de l'épisode pluvieux. Ensuite elles sont pompées et s'acheminent jusqu'à la STEP du Bourdary pour y être traitées.

Volume de stockage du BSR : 1 250 m^3
Débit instantané maximum pouvant arriver au BSR : 620 m^3/h
Débit instantané maximum pouvant être renvoyé du BSR à la STEP : 90 m^3/h
Volume d'air traité pour éviter les nuisances olfactives : 3 000 m^3/h

1.3 - Les zones d'assainissement

La commune d'Aubenas est classée dans les agglomérations produisant plus de 120 kg par jour de charge brute de pollution organique.
Conformément à la réglementation en vigueur, les zones d'assainissement autonomes et d'assainissement collectif ont été délimitées, en considérant notamment l'aptitude des sols à l'épuration, et l'opportunité de raccorder les habitations situées en dehors des zones desservies.

Suite aux études et au zonage effectués, la collectivité a considérablement amélioré son taux de collecte en apportant le service « assainissement des eaux usées » au plus grand nombre (97,14 % de la population fin 2025).

a) Les zones d'assainissement non collectif

Ces zones concernent principalement :
- Des secteurs de la Commune à habitats diffus,
- Des secteurs de la Commune à habitats très diffus et ayant vocation à une urbanisation future,
- Des terrains à protéger : Les cartes d'aptitudes des sols réalisés en 1998 permettent de contrôler les filières de traitements indiquées sur les permis de construire. Cette mission s'inscrit depuis le 1er janvier 2014 dans les tâches du service public intercommunal d'assainissement non collectif.

b) Les zones d'assainissement collectif

La population desservie dans ces zones est de 97,14% de la population totale de la commune.
Cette population comprend les usagers individuels, les commerces, les activités industrielles, les établissements scolaires et hospitaliers.

1.4 - Caractéristiques du réseau

a) Historique et nature du réseau

Les parties les plus anciennes sont de type unitaire ; elles sont en grés ou en béton ; pour les canalisations principales de section importante, elles sont en béton coulé en place. On trouve également encore certains tronçons constitués par des caniveaux ou des galeries maçonnées.
Les diamètres vont de 100 à 1 000 mm

Répartition des collecteurs selon les diamètres

Diamètre canalisation	Linéaire (ml)	RATIO pour un total de 119 135 ml
125 mm	11336	9,52%
160 mm	9401	7,89%
200 mm	65820	55,25%
250 mm	1257	1,06%
300 mm	10464	8,78%
315 mm	1265	1,06%
400 mm	6616	5,55%
500 mm	3099	2,60%
600 mm	1198	1,01%
800 mm	785	0,66%
1000 mm	517	0,43%
Autres et non renseignés	7 377	6,19%
TOTAL	**119 135**	**100%**

La longueur du réseau d'assainissement séparatif est d'environ 91 kms auxquels il faut rajouter 10 kms environ de branchements particuliers.
La longueur du réseau d'assainissement unitaire est d'environ 16 km auxquels il faut ajouter environ 2 km de branchements particuliers.

b) Inventaire des ouvrages annexes

7 postes de pompage servent à relever les effluents collectés sur les différents quartiers :
- Tartary
- Mercoire
- Voie Romaine
- Montargues
- Chemin des Îles
- Chaudabri
- Chemin du Lac

5 déversoirs d'orage principaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement des eaux de pluie lors des épisodes pluvieux significatifs. Il s'agit des déversoirs :
- de la Gare,
- de Font Rome 1 et 2,
- des Ecoles,
- de Bourdary.

Le BSR de Tartary remplace désormais la STEP du même nom.

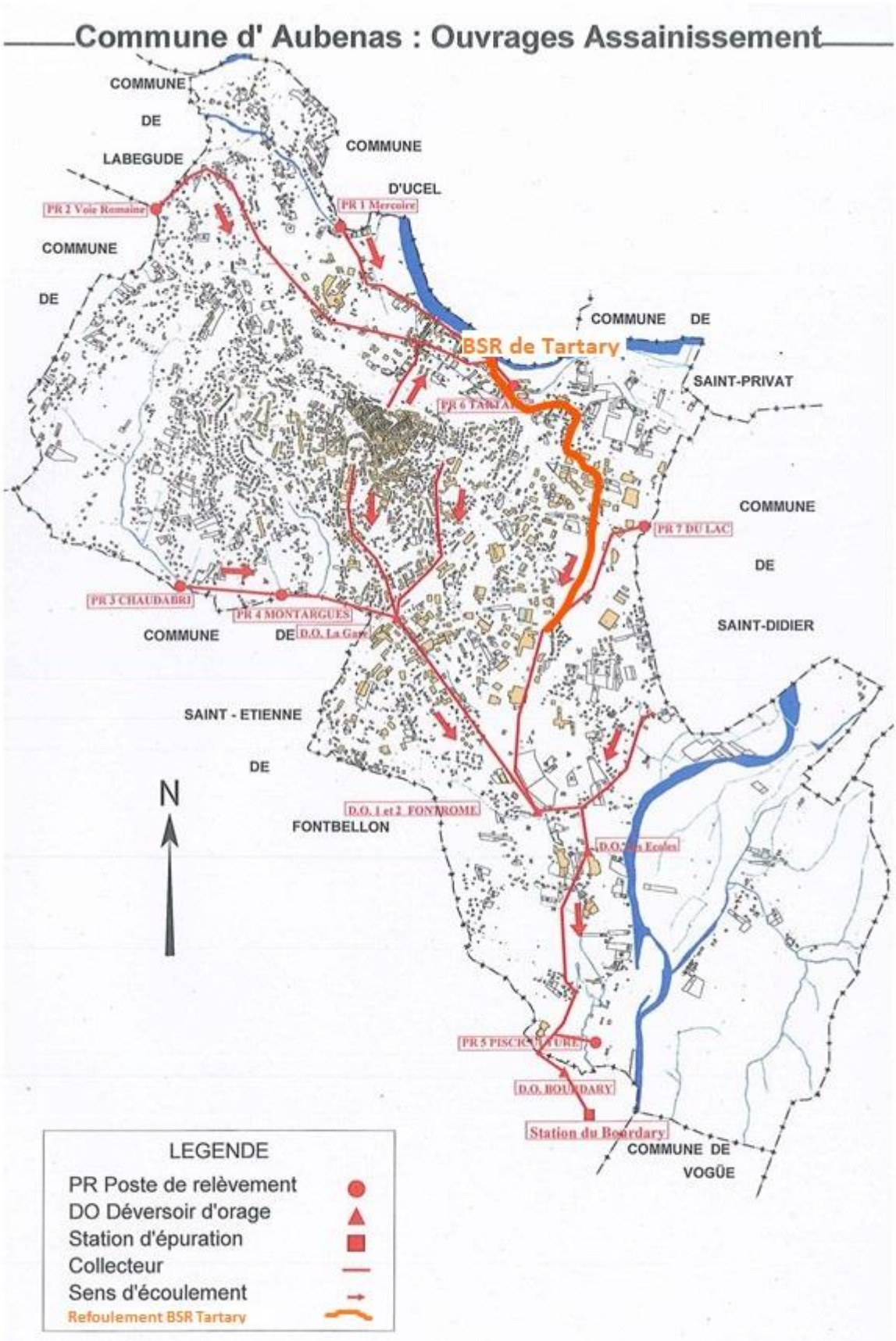
c) Le réseau intercommunal

Il est réduit car les raccordements des réseaux des communes de Saint Etienne de Fontbellon et de Saint Sernin se font essentiellement à proximité immédiate de la station d'épuration de Bourdary.

Les effluents de Saint Didier Sous Aubenas, de Mercuer et certains quartiers de la Commune de St Etienne de Fontbellon cheminent à travers le réseau albenassien pour être traités à la STEP du Bourdary.

L'intérêt de la mise en place d'une structure intercommunale de traitement des effluents réside dans le fait qu'elle permet de réaliser des économies sur les investissements (regroupement des effluents dans un seul équipement public), de faciliter le fonctionnement général et d'en optimiser le coût (mise en commun de matériel et de personnel).

Plan synoptique des réseaux et ouvrages d'assainissement de la commune



2- Indicateurs financiers

2.1 Le prix de l'assainissement : la tarification

Le service de l'Assainissement de la Commune d'Aubenas est assujetti à la T.V.A. à 10% depuis le 01/01/2014.

La tarification :

Le type de tarification :
Il s'agit d'une tarification binôme avec :
- Une part fixe (abonnement),
- Une part proportionnelle (volume).

Les modalités de tarification :
Le tarif pour 2025 a été fixé par délibération du 09 Décembre 2024 :
Le prix du m³ d'eaux usées traité a été fixé à : **1,969 € H.T.**

Les modalités de révision :
Le tarif est révisable chaque année ; il n'est jamais rétroactif.
La délibération du Conseil municipal qui fixe le tarif précise la période de consommation, elle est transmise en Préfecture et affichée en Mairie, avant le début de la période de consommation.

La facture d'assainissement pour 120 m^3 de consommation :

	FACTURE 2024			FACTURE 2025			Evolution 2024/2025
	Quantité	Prix u	Total ht	Quantité	Prix u	Total ht	
Consommation Assainissement	120	1,94 €	232,8	120	1,969 €	236,28 €	1,49%
Abonnement branchement assainissement	1	31,47 €	31,47	1	32,41 €	32,41 €	2,99%
Redevance Performance des Systèmes d'assainissement	120		- €	120	0,01 €	1,20 €	
Total HT			264,27 €			269,89 €	2,13%
TVA 10%			26,43 €			26,99 €	
Total assainissement			290,70 €			296,88 €	2,13%
Prix TTC/m3			2,422 €			2,474 €	2,13%

A noter que l'évolution de ces tarifs est directement liée à l'augmentation du coût de l'énergie (électricité) et des matières premières. Pour mémoire ces tarifs n'avaient pas été revus en 2024.

2.2- Les autres indicateurs financiers

a) Les autres recettes

Ce sont essentiellement :
- Les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)les travaux de prestation aux usagers,
- Les participations pour prestations de services rendues à d'autres collectivités.
- Contrôles des raccordements à l'assainissement (mis en place en juillet 2025)

b) Les travaux réalisés en 2025

Renouvellement du réseau eaux usées	Linéaire (m)	Montant € HT
Place du Champs du Lavoir	45	26 000 €
Rue Vincent d'Indy	95	30 700 €
Réseau traversant le Camping des Pins	103	52 300 €
Chemin de la Rocaille	16	3 100 €
Chemin de Grazza	17	4 700 €
Chemin des Chaussades	12	4 200 €
Total	**288**	**121 000 €**
Extension du réseau eaux usées	**Linéaire (m)**	**Montant € HT**
Total	**0**	**- €**
Global	**288**	**121 000 €**

3. Le Service Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La compétence SPANC est prise en charge par la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Les résultats de l'activité du SPANC intercommunal sont consultables sur le rapport annuel de cet établissement.

4 - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE du service communal d'assainissement (selon arrêté du 02/05/2007)

4-1 Service public de l'assainissement collectif

4-1-1 Indicateurs descriptifs du service

Indicateur	Rappel Résultat 2024	Résultat du service 2025
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (**Population saisonnière comprise)**	**12 764**	**12 863**
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées *	**4**	**5**
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (STEP TARTARY remplacée par un Bassin Stockage Restitution)	**NC**	**NC**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	**2.422 €/m3**	**2.474 €/m3**

* *Mission d'actualisation des conventions de rejets en cours (conjointement avec un bureau d'études)*

4-1-2 Indicateurs de performance du service

a) Qualité de service à l'usager

Indicateur	Résultat à atteindre	Rappel Résultat 2024	Résultat du service 2025
Taux de réclamations (justifiées ou non)	<1 /1000	**0/1000**	**0/1000**

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	**99,90 %**	**99.90 %**
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	<1 / 1000	**0/1000**	**0/1000**

Remarque : Le Taux de desserte est le ratio entre le nombre d'abonnées desservis par le réseau assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement

b) Gestion financière et patrimoniale

Indicateur	**Résultat à atteindre**	**Rappel Résultat 2024**	**Résultat du service 2025**
Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années	>2%	**0.22%**	**0.26 %**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	< 10 ans	**7.1 années**	**5.4 années**
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	<3%	**4.34%**	**3.83 %**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	120/120	**91/120**	**101/120**
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0/100	**0/100**	**0/100**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		**0.0007€/m3**	**0.00 €/m3**

Performance environnementale

Indicateur	**Résultat à atteindre**	**Rappel Résultat 2024**	**Résultat du service 2025**
Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	100%	**100 %**	**100 %**
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la règlementation	NC	**NC**	**NC**
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	**100 %**	**100 %**
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120/120	**110/120**	**120/120**

Conclusion service assainissement

Le service assainissement poursuit sa mission de renouvellement et d'entretien de son patrimoine afin d'assurer une continuité du service durable. Environ 288 ml de réseau ont été renouvelés.
Cependant nous obtenons un taux de renouvellement des réseaux (lissé sur cinq ans) de **0,25 %**.
La ville d'Aubenas se situe en dessous de la valeur moyenne qui est de **0,62 %** au 1er janvier de l'année 2024**.**
Pour inverser la tendance et atteindre à moyen terme l'objectif d'un taux de renouvellement de **2%** nécessaire pour pérenniser le patrimoine, il serait nécessaire d'accroitre les efforts d'investissement engagés. Les moyens financiers du budget assainissement sont cependant fortement contraints par l'augmentation significative du coût des énergies et plus largement par l'inflation.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 101 pts/120 grâce à la poursuite du travail de saisie au quotidien des données relatives au patrimoine du service et la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

De plus la mise en place des contrôles obligatoires dans le cadre des ventes immobilières sur la commune (depuis le 1er juillet 2025) nous permet d'enrichir considérablement la connaissance de nos réseaux et des points de raccordement. Ce contrôle permet également de supprimer différentes non-conformités au sein des propriétés. En effet depuis la mise en place de ce contrôle, 24 % sont non conforme. Les non conformités sont généralement dues au raccordement des eaux de pluie dans le branchement assainissement, des logements non raccordés ou que partiellement raccordés au réseau, par la présence de fosse septique en amont du raccordement etc.…

Concernant les performances environnementales, le bilan reste positif puisque l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 120/120. Les rejets de la station d'épuration intercommunale du Bourdary, tout comme le traitement des boues, sont conformes à la réglementation.
Afin de maintenir ce niveau, et s'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion des eaux de pluie, il est néanmoins nécessaire de poursuivre les investissements en matière de mise en séparatif des réseaux unitaires et de réduction des eaux parasites, ce sera la priorité pour les années à venir.
Les eaux parasites diluent les eaux usées et surchargent les réseaux et équipements existants.
Ces eaux claires ont un **impact environnemental** : elles peuvent être à l'origine de pollution en provoquant des rejets directs dans le milieu naturel.
Elles ont également un **impact financier** : cette surcharge entraîne une surconsommation électrique afin de pomper et traiter ces volumes d'eau.
Elles ont **une répercussion sur les coûts de fonctionnement**, **d'entretien et de maintenance** du réseau et des installations. Ces coûts sont logiquement répercutés sur les factures aux usagers.

Les indicateurs relatifs à la qualité de service à l'usager restent très satisfaisants : 97,14 % des abonnés sont desservis par un réseau public de collecte des eaux usées.
Le taux de réclamation est de 0 pour 1000 habitants (moyenne nationale à 0,91).
Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 pour 1000 habitants (moyenne nationale de 1,25).
Malheureusement nous avons eu quelques jardins ou terrasses inondés durant l'année lors d'épisodes pluvieux violents. La mise en séparatif et la recherche d'eaux parasites permettront d'éviter ce genre de dysfonctionnement.
Nous rappelons qu'il est à la charge des propriétaires de se protéger d'éventuels reflux des collecteurs en s'équipant de dispositifs de protection tels que des clapets anti-retours.

Les autorisations de déversements des effluents industriels sont en cours de mise à jour. Des visites des différents établissements et la rédaction de convention sont programmées pour les industriels Albenassiens mais aussi pour ceux du territoire du Bourdary.

La nouvelle station intercommunale du Bourdary et le bassin de stockage-restitution de Tartary sont désormais fonctionnels.

20 millions d’euros HT d’investissement cumulés entre la ville d’Aubenas et le syndicat du Bourdary permettant de pérenniser la qualité du traitement des eaux usées de l’agglomération.

La station d’épuration du Bourdary est équipée d’un méthaniseur, permettant la production et l’injection du biométhane dans le réseau de GRDF.
Plus de 130 230 Nm3 de biométhane (gaz épuré) ont été produit en 2025, représentant l’équivalent de la consommation de plus de 170 logements.
Avec une baisse significative de 50% du volume de boue produit par rapport à l’ancienne station d’épuration, nous réduisons le transport vers les plateformes agrées, diminuant considérablement l’impact carbone de notre unité de traitement.

La réforme des redevances des Agences de l'eau, entrée en vigueur en 2025, a créé une nouvelle "Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif".
Cette redevance vise à encourager l'amélioration des performances des réseaux de collecte et des stations d'épuration, notamment en limitant les eaux parasites (eaux claires infiltrées dans les réseaux) et les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel.
La redevance est acquittée par le gestionnaire de l'unité de traitement, mais son montant est calculé en fonction des performances de l'ensemble des systèmes de collecte qui y sont raccordés.
Ainsi, toutes les communes reliées à une même station d'épuration sont solidaires : les dysfonctionnements constatés sur le réseau d'une commune peuvent avoir une incidence sur le niveau de la redevance supportée par l'ensemble des collectivités raccordées.

Il est donc essentiel que chaque gestionnaire veille à maintenir un réseau conforme et performant, en particulier en réduisant les entrées d'eaux parasites et en limitant les débordements vers le milieu naturel, afin de préserver la qualité des ouvrages et de maîtriser le coût de cette nouvelle redevance.

ANNEXES :

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Demande d’abonnement et tarification

2. Facture type

3. Qualité de l’eau distribuée

4. Comptes administratifs EAU et ASSAINISSEMENT

5. Brochure Agence de l’eau R.M.C.

6. Bilans de la station d’épuration

1 - Demande d’abonnement et tarification

Demande d'abonnement aux services eau potable- assainissement

MAIRIE D'AUBENAS - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

BP 50128 **Tél : 04.75.89.89.60**
07202 AUBENAS **Fax : 04.75.89.89.61**

Mail : eau-assainissement@mairie-aubenas.fr
Site : aubenas.fr (formulaires téléchargeables sur site)

Je soussigné(e), ***propriétaire***

Nom Prénom : (gérant pour les sociétés) _____

Société (sarl, snc, eurl, sci …) _____

Rue : _____

Immeuble _____ étage _____ appart. _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. :_____ Port _____ Mail : _____

Gestionnaire du bien (tuteur, agence immobilière ...) _____

Habitation à usage locatif : ❒ oui ❒ non ❒ Transfert d'un abonnement à un locataire

Abonnement à l'adresse suivante, ***bénéficiaire du compteur :***

Rue : _____

Immeuble _____ étage _____ appart. _____

Les factures seront à expédier (cocher la mention utile) ❒à l'adresse ci-dessus - ❒à l'adresse ci-dessous

Nom Prénom : _____

Société (sarl, snc, eurl, sci …) _____

Rue : _____

Immeuble _____ étage _____ appart. _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél. :_____ Port. _____ Mail : _____

Numéro installation :

Date d'entrée dans les lieux : _____ **N° du compteur :** _____

Relevé du compteur : _____ **m³** **Nombre d'occupants :** _____

Délai d'exécution du service à compter de la validité du présent contrat :

- vente directe : sous 24 h 00 sous réserve d'accès permanent au point de livraison
- vente hors établissement : 14 jours, sauf si acceptation de l'engagement numéro 3
- vente à distance : 14 jours, sauf si acceptation de l'engagement numéro 3

Signature bénéficiaire

« Commande avec obligation de paiement si accord par voie électronique »

Moyens de paiement acceptés : chèques bancaires, virements, prélèvements

Les points clés du contrat : qualité et continuité du service, respect mutuel du règlement de service, communication entre usagers et service gestionnaire, relève des compteurs et facturation.

Verso à compléter SVP

IMPORTANT

Pièces et éléments obligatoires pour la prise en compte de votre abonnement :

- **Copie d'une pièce d'identité du / des bénéficiaire (s) du compteur**
- **Attestation notariale en cas d'achat ou de vente**
- **Extrait K-BIS pour les sociétés**

- **Numéro du compteur**
- **Date d'entrée dans les lieux**
- **Relevé du compteur (index)**



Attention, en cas de dossier incomplet le service ne pourra être activé.

La collectivité, conformément à la législation en vigueur, s 'engage à :

- distribuer de l'eau potable comptabilisée par le compteur numéro : oui - non (rayer la mention inutile)

- collecter et traiter les eaux usées domestiques : oui - non (rayer la mention inutile)

Je soussigné (Nom et prénom), _____ m'engage par la présente,

1 - à respecter le « Règlement des services eau potable et assainissement » en vigueur, à régler les factures correspondantes, avoir pris connaissance de la tarification générale

2 - à la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse pour l'environnement

3 - à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de ma décision de rétractation dans le cas d'une vente hors établissement ou à distance, soit 14 jours

4 - à résilier mon abonnement par écrit, et à transmettre ma date de départ, l'index du compteur ainsi que ma nouvelle adresse au service eau-assainissement de la Mairie d'Aubenas

5 -et déclare avoir pris possession : du règlement de service, de la demande d'abonnement et du formulaire de droit de rétractation (rayer les lignes inutiles).

En cas de litige : Procédure de médiation - M. le procureur de la république - Tribunal de grande instance – 10 rue cours du palais 07000 Privas

A ……. le …….. **A …… le ……..**

Le propriétaire, **Le locataire,**

(Précédé de la mention lu et approuvé) **(Précédé de la mention lu et approuvé)**

Signature **Signature**

Services eau potable et assainissement

Tarifs 2024 (à compter du 01/02/2023)

Tarifs de vente d'eau potable et collecte/traitement des eaux usées :

Détail (eau potable)	Montant TTC/M3	Détail (assainissement)	Montant TTC/M3
Consommation eau potable de 1 à 3000 m³	1.1194	Consommation assainissement	2.134
Lutte contre la pollution (Agence eau R.M.C)	0.300	Modernisation des réseaux (Agence eau R.M.C)	0.176
Redevance prélèvement eau	0.084		
Total eau potable	**1.5038**	**Total assainissement**	**2.31**
Consommation eau potable au-delà de 3000 m³	0.821		
Total eau et assainissement au M³ : 3.8138			

Entretien du branchement d'eau (Redevances annuelles) :

Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15*	**30.43**	30	**57.44**	60	**79.04**
20	**33.99**	40	**64.76**	65	**82.70**
25	**39.50**	50	**69.83**	80	**113.85**

Entretien du branchement d'assainissement (Redevances annuelles) :

Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15*	**34.62**	30	**64.39**	60	**86.23**
20	**38.50**	40	**72.37**	65	**90.09**
25	**44.54**	50	**76.32**	80	**124.08**

Location compteurs (Redevances annuelles) :

Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15*	**11.92**	30	**23.84**	60	**121.27**
20	**15.89**	40	**30.53**	65	**129.84**
25	**19.89**	50	**105.70**	80	**161.65**

Location compteurs généraux de contrôle (Redevances annuelles) :
(Au-delà du diamètre 20 voir les tarifs "Location compteurs -Redevances annuelles" ci-dessus)

Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15 et 20	**18.08**

2. FACTURE TYPE 2025

.3. QUALITE DE L’EAU DISTRIBUEE

4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

5. BROCHURE AGENCE DE L’EAU 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

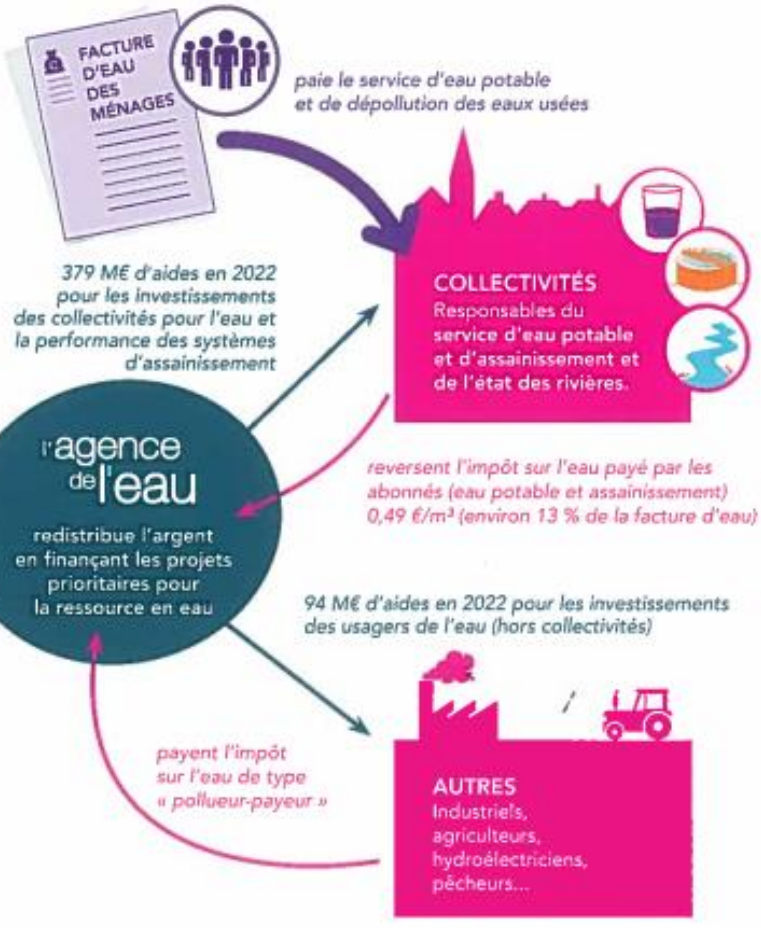
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

▶ Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière…) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



13,5 % (75,2 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau.**

71,5 % (397,3 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique.**

8,5 % (47,1 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

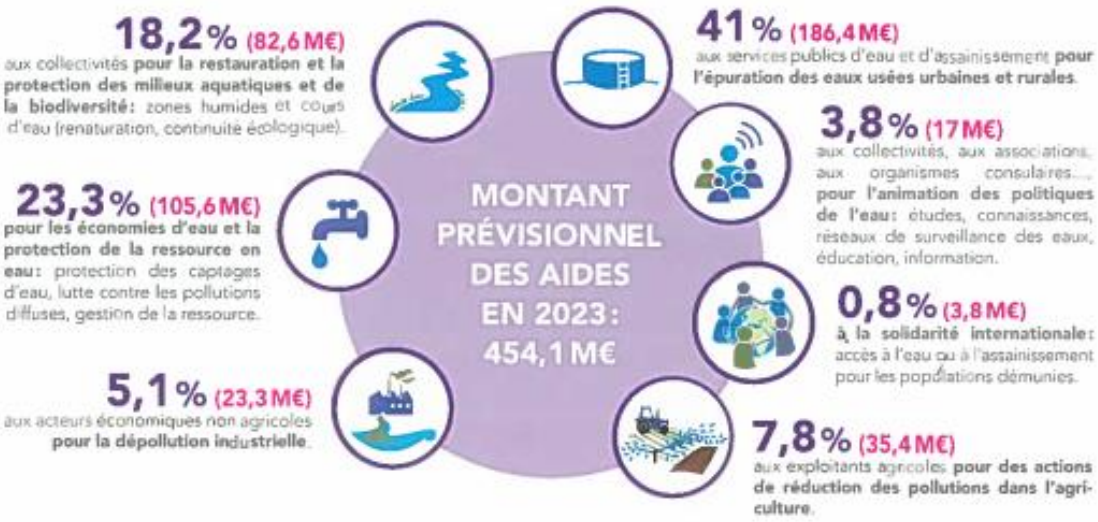
2,6 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7 % (4,1 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau.**

3,2 % (17,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse.**

Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



18,2 % (82,6 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

41 % (186,4 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales.**

3,8 % (17 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires... **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

23,3 % (105,6 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

0,8 % (3,8 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

5,1 % (23,3 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle.**

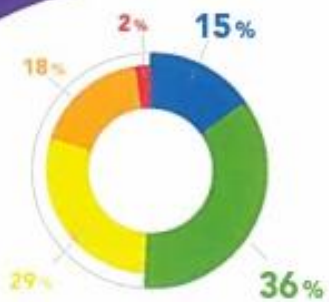
7,8 % (35,4 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture.**

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.**

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3000 km de cours d'eau
- 1000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

6. BILAN STATION D'EPURATION 2025

E.H		Conformité																
Entrée DBO	Sortie DBO	Volume	Charges Total					Concentration moyenne					Rendements %					Réponse
		Total	MEST	DCO	DBO5	NTK	PO4	MEST	DCO	DBO5	NTK	PO4	MEST	DCO	DBO5	NTK	PO4	
23040	46	2755	4,96	49,59	2,76	8,82	1,96	1,8	18	1	3,2	0,713	99,6	98,7	99,8	96,8	92,8	oui
14750	62	3738	5,98	53,83	3,74	4,11	2,00	1,6	14,4	1	1,1	0,534	99,1	97,3	99,6	98,0	91,3	oui
21414	124	3729	2,98	40,65	7,46	9,70	3,55	0,8	10,9	2	2,6	0,953	99,7	98,9	99,4	96,1	88,3	oui
34953	206	6176	20,38	90,17	12,35	26,56	1,18	3,3	14,6	2	4,3	0,191	99,1	98,9	99,4	91,8	97,4	oui
23010	126	7558	9,07	84,65	7,56	10,58	4,41	1,2	11,2	1	1,4	0,584	99,2	97,3	99,5	95,9	83,3	oui
19273	73	4371	7,43	48,08	4,37	7,43	7,12	1,7	11	1	1,7	1,63	99,5	99,0	99,6	97,1	80,5	oui
10890	103	6164	8,63	56,77	6,16	15,41	2,05	1,4	9,21	1	2,5	0,332	99,2	98,5	99,1	92,0	90,4	oui
28594	203	6089	10,96	79,16	12,18	46,89	5,90	1,8	13	2	7,7	0,969	99,4	98,1	99,3	83,9	83,4	oui
17744	79	4727	7,09	58,14	4,73	38,29	2,69	1,5	12,3	1	8,1	0,569	99,4	98,2	99,6	85,6	90,3	oui
23297	107	6427	7,07	82,91	6,43	32,78	0,58	1,1	12,9	1	5,1	0,0908	99,4	97,6	99,5	86,5	97,1	oui
24557	66	3943	3,15	63,88	3,94	12,22	0,62	0,8	16,2	1	3,1	0,158	99,7	98,4	99,7	94,8	97,9	oui
23383	316	9468	53,02	143,91	18,94	22,72	7,34	5,6	15,2	2	2,4	0,775	95,4	95,9	98,7	96,5	76,0	oui
27150	159	4755	13,31	80,36	9,51	47,07	0,87	2,8	16,9	2	9,9	0,182	99,3	98,1	99,4	83,2	97,3	oui
13293	493	14789	153,81	254,37	29,58	19,23	11,12	10,4	17,2	2	1,3	0,752	84,4	89,0	96,3	90,3	77,8	oui
20655	140	8383	31,86	84,67	8,38	14,25	5,12	3,8	10,1	1	1,7	0,611	97,7	97,9	99,3	94,8	81,4	oui
23109	141	4235	16,94	80,47	8,47	18,21	4,66	4	19	2	4,3	1,1	98,5	97,7	99,4	93,1	83,6	oui
19512	113	6757	12,16	81,08	6,76	6,76	2,01	1,8	12	1	1	0,297	99,2	97,5	99,4	97,2	91,9	oui
12859	64	3832	6,90	50,97	3,83	4,22	1,66	1,8	13,3	1	1,1	0,433	99,3	95,9	99,5	98,0	91,9	oui
26511	72	4339	6,51	74,20	4,34	11,28	6,38	1,5	17,1	1	2,6	1,47	99,6	98,1	99,7	96,5	91,5	oui
31858	64	3856	5,40	67,09	3,86	6,56	7,10	1,4	17,4	1	1,7	1,84	99,7	98,7	99,8	98,0	75,4	oui
14416	43	2582	6,46	51,38	2,58	6,46	2,45	2,5	19,9	1	2,5	0,95	99,3	98,1	99,7	97,6	90,5	oui
25942	55	3280	7,22	67,57	3,28	6,89	5,94	2,2	20,6	1	2,1	1,81	99,6	98,6	99,8	97,8	82,5	oui
21698	54	2963	9,48	61,63	3,26	7,41	0,00	3,2	20,8	1,1	2,5	0	99,3	98,5	99,7	97,1	100,0	oui
17214	46	2757	3,31	53,21	2,76	4,14	4,03	1,2	19,3	1	1,5	1,46	99,6	97,7	99,7	98,3	84,9	oui
16231	45	2699	4,86	52,09	2,70	3,51	1,17	1,8	19,3	1	1,3	0,433	99,3	98,0	99,7	98,4	94,9	oui
17626	47	2833	4,53	49,58	2,83	4,53	5,10	1,6	17,5	1	1,6	1,8	99,3	98,3	99,7	98,1	82,4	oui
12405	39	2351	3,76	47,73	2,35	3,76	0,55	1,6	20,3	1	1,6	0,236	99,4	97,9	99,7	98,2	97,7	oui
25209	66	3958	10,29	85,49	3,96	9,90	3,68	2,6	21,6	1	2,5	0,931	99,3	97,6	99,7	96,6	88,8	oui
14597	46	2771	6,37	60,13	2,77	9,98	0,63	2,3	21,7	1	3,6	0,227	99,3	97,7	99,7	95,8	97,5	oui
14520	85	2547	4,08	50,18	5,09	2,80	1,34	1,6	19,7	2	1,1	0,525	99,5	97,6	99,4	98,7	93,7	oui
17827	46	2768	5,81	59,51	2,77	3,60	2,44	2,1	21,5	1	1,3	0,882	99,5	97,9	99,7	98,7	93,0	oui
20531	53	3154	4,10	64,66	3,15	6,31	4,86	1,3	20,5	1	2	1,54	99,7	97,9	99,7	97,4	83,0	oui
19793	95	2860	2,57	75,22	5,72	4,58	2,04	0,9	26,3	2	1,6	0,715	99,8	97,5	99,5	98,1	91,6	oui
22124	55	3282	8,53	57,44	3,28	7,55	4,33	2,6	17,5	1	2,3	1,32	99,2	98,1	99,8	97,2	83,9	oui
15509	45	2679	3,75	49,03	2,68	5,36	3,75	1,4	18,3	1	2	1,4	99,7	97,8	99,7	97,6	87,8	oui
18428	51	3058	5,81	57,80	3,06	5,81	3,73	1,9	18,9	1	1,9	1,22	99,5	98,1	99,7	97,7	86,4	oui
18227	103	3091	7,42	69,24	6,18	11,13	4,39	2,4	22,4	2	3,6	1,42	99,5	97,7	99,4	95,6	83,6	oui
20680	103	3091	9,27	66,77	6,18	7,42	3,46	3	21,6	2	2,4	1,12	99,2	97,2	99,5	97,1	86,2	oui
18006	52	3109	6,84	67,47	3,11	7,77	5,38	2,2	21,7	1	2,5	1,73	99,2	97,5	99,7	97,2	80,2	oui
12925	46	2789	4,46	55,78	2,79	5,02	1,42	1,6	20	1	1,8	0,508	99,4	97,3	99,6	98,0	94,1	oui
16303	642	6423	7,07	141,31	38,54	27,62	4,55	1,1	22	6	4,3	0,709	99,3	94,0	96,1	88,9	80,1	oui
16112	111	3317	12,27	78,94	6,63	20,23	4,64	3,7	23,8	2	6,1	1,4	98,7	97,4	99,3	92,3	83,5	oui
16100	74	4458	5,80	61,97	4,46	14,71	4,68	1,3	13,9	1	3,3	1,05	99,6	98,1	99,5	95,3	87,2	oui
14866	132	7941	17,47	117,53	7,94	30,18	4,14	2,2	14,8	1	3,8	0,521	98,5	94,9	99,1	89,9	84,0	oui
20280	83	4975	13,93	81,59	4,98	10,95	5,07	2,8	16,4	1	2,2	1,02	98,8	97,0	99,6	96,4	84,6	oui
22400	368	7359	48,57	176,62	22,08	33,85	3,19	6,6	24	3	4,6	0,433	98,0	97,0	98,4	92,7	93,5	oui
16285	128	7654	47,45	130,12	7,65	18,37	2,33	6,2	17	1	2,4	0,304	95,9	95,2	99,2	92,9	89,5	oui
26974	151	4526	23,99	89,61	9,05	15,84	1,60	5,3	19,8	2	3,5	0,353	97,3	97,4	99,4	95,4	95,9	oui
17693	194	5828	39,05	131,13	11,66	32,05	2,76	6,7	22,5	2	5,5	0,473	97,2	96,1	98,9	89,4	92,3	oui
14809	159	9537	35,29	145,92	9,54	26,70	2,99	3,7	15,3	1	2,8	0,314	97,1	95,1	98,9	89,4	88,6	oui
13219	92	5502	6,05	61,62	5,50	7,70	1,89	1,1	11,2	1	1,4	0,343	99,4	98,4	99,3	96,7	92,3	oui
2349	117	6999	4,90	63,62	7,00	4,90	0,56	0,7	9,09	1	0,7	0,08	98,4	93,3	95,0	94,4	99,0	oui

MEST : Matières en suspension total (totalité des particules en suspension dans l'eau)

DCO : Demande Chimique en Oxygène (tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques.

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau

NTK : Azote Total Kjeldahl (Azote ammoniacal)